

Avec le **FONDS VERT**, accélérons la transition écologique dans notre territoire



**Territoires d'industrie
en transition écologique**

En 2025, l'Etat poursuit l'accompagnement de vos projets d'investissements industriels dès lors qu'ils s'inscrivent dans une démarche environnementale ambitieuse.

Les dépenses éligibles doivent être au minimum de 200 000 €. (lien ci-dessous : [cahier d'accompagnement](#))

Pour candidater :

<https://www.demarches-simplifiees.fr/commencer/fonds-vert-3-territoires-industrie>

Les candidatures seront examinées au fil de l'eau jusqu'à épuisement de l'enveloppe.

Plus d'infos sur les liens suivants :

- <https://corse.dreets.gouv.fr/Territoires-d-industrie-en-transition-ecologique>
- [aides.territoires](#)
- [cahier d'accompagnement des porteurs de projet et des services instructeurs](#)

Pour toute information, vous pouvez contacter la DREETS :

dreets-corse.continueite-eco@dreets.gouv.fr

07 64 75 82 31 / 06 74 91 23 59